

ASSURANCE MUTUELLE**DES EVECHES, MAISONS D'EDUCATION ET DE CHARITE****CIRCULAIRE AUX INTERESSES**

L'*Assurance Mutuelle* des évêchés, maisons d'éducation et de charité de la province de Québec vient de décider de porter à vingt mille piastres le maximum de chaque police. Jusqu'à présent, il était de quinze mille piastres. Les assurés sauront gré aux directeurs de cette substantielle augmentation, au moment où toutes les compagnies d'assurances élèvent considérablement leur prime. Le montant total des risques atteint actuellement le chiffre de trois millions six cent cinquante mille piastres. Dès qu'il aura atteint quatre millions, l'assurance pourra, en vertu de ses règlements, émettre des polices au montant de vingt-cinq mille piastres chacune.

Nous devons bénir la Providence de n'avoir pas eu d'incendie considérable depuis plus d'un an. Mais nous n'en devons pas moins prendre toutes les précautions contre le feu. A cette fin, les bureaux de Montréal et de Québec ont publié, sur une pancarte, en décembre dernier, une série de conseils très pratiques. Ils espèrent que l'on aura su en tirer profit, que ce carton est placé bien en vue pour ceux qui s'occupent du chauffage, de l'électricité, de toute matière inflammable.

L'*Assurance Mutuelle* donne aussi communication d'une décision importante prise à la réunion quinquennale de tous les directeurs-supérieurs de cette assurance. Elle se lit comme suit: " Dans chaque chapelle, il doit y avoir une armoire en métal, ou couverte en tôle à l'intérieur, réservée aux encensoirs, à l'encens, aux cierges, aux huiles et à toutes autres matières inflammables. "